

Peu de thèmes suscitent autant de discussions, de débats et même de polémiques que celui de la laïcité. « Laïcité, le mot sent la poudre » écrivait encore J. Rivero en 1949 alors que la question laïque commençait pourtant à quitter la sphère politique et publique, après les fractures profondes que les relations entre l'État et l'Église avaient engendrées sous la III^{ème} République.

C'est dans les années 1980, plus précisément en 1984, lorsque le gouvernement de Pierre Mauroy a entrepris de mettre en place un grand « service public unifié et laïque de l'Éducation nationale », que la laïcité a resurgi dans le débat public.

Au début des années 2000, la question laïque réapparaît, de nouveau sur le terrain scolaire, pour aboutir à une interdiction du port de signes religieux manifestant ostensiblement une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics. Plus récemment et à plusieurs reprises, la question s'est posée de l'interdiction des signes religieux ostensibles sur la voie publique.

Les nouveaux défis posés par l'application du principe de laïcité ont suscité la réflexion doctrinale et ont fait émerger des interrogations sur la place de la femme dans l'élaboration et la mise en œuvre de la laïcité.

En 2016, un rapport d'information de la délégation aux droits des femmes présenté au Sénat, pose la question de l'articulation entre laïcité et égalité femmes-hommes, en concentrant ses propos sur les droits des femmes au regard de la pensée et du fait religieux. Le rapport souligne ainsi la légitimation religieuse fréquente, toutes croyances confondues, de violences faites aux femmes et présente la laïcité comme un facteur d'émancipation des femmes. En effet, la laïcité apparaît comme « un levier d'émancipation à rebours de tout type de soumission » (H. Pena Ruiz). Le rapport de la délégation met également en lumière un des paradoxes de la laïcité en France : bien qu'elle soit souvent associée aux trois valeurs fondamentales de la République que sont la liberté, l'égalité, la fraternité, la laïcité n'a pas été conçue en lien avec l'émancipation politique et civile des femmes. La place des femmes dans la société laïque est même un « impensé » de la loi de 1905 (J. Baubérot).

Dans le cadre de la Journée nationale de la laïcité du 9 décembre, la journée d'étude du mardi 9 janvier 2024 questionnera le rôle émancipateur de la notion de laïcité à l'égard des femmes en droit contemporain, mais aussi dans une perspective historique et philosophique. Dans une dimension comparative et diachronique, les interventions s'appuieront sur le droit des libertés fondamentales, le droit comparé, l'histoire et l'histoire du droit, la philosophie et la sociologie.

Dans la continuité de la journée nationale de la laïcité...

Journées d'étude Laïcité

UNIVERSITE DE REIMS
CHAMPAGNE-ARDENNE

PROGRAMME

Mardi 9 janvier 2024
de 9h45 à 17h00

CAMPUS DES COMTES
DE CHAMPAGNE
Place du Préau
10000 TROYES



CONTACT : florence.laurent@univ-reims.fr



9h45 – Accueil

10h15 – Propos d'ouverture

Fabrice ROSA – Directeur du CEJESCO, URCA

Stéphane MORENO – Directeur adjoint chargé de la recherche au CCC, URCA

10h30 – Propos introductifs

Agathe BAROIN – Géraldine ROUX

1^{ÈRE} SÉANCE

Présidence : Antoine CHOPPLET, vice-doyen Faculté de Droit et Science politique, URCA

10h45 – Anne JUSSIAUME, URCA

« Les tenues vestimentaires des femmes et la laïcité : étude comparée »

11h15 – Stéphanie LAITHIER, EPHE, IREL

« Femmes et judaïsme en Israël : une émancipation paradoxale ? »

11h45 – Thomas HOCHMANN, Université Paris Ouest, Conseil des sages de la laïcité et des valeurs de la République

« La loi du 15 mars 2004 et le sens du voile »

12h15 – Discussion

12h45 – Pause déjeuner

2^{ÈME} SÉANCE

Présidence : Ahmed DJELIDA, URCA

14h30 – Géraldine ROUX, membre associé Laboratoire d'Etudes sur les Monothéismes.

« Le mouvement béguinal, entre la fin du XII^{ème} siècle et le début du XIV^{ème} siècle : une spiritualité laïque ? »

15h00 – Agathe BAROIN, URCA

« Femmes et laïcité en Révolution »

15h30 – Arnaud COUTANT, URCA

« Les femmes mormones aux États-Unis, un débat religieux et juridique 1862-1896 »

16h00 – 17h00 Discussion générale